



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Recrutement d'un(e) Responsable Administratif et Financier pour le projet DésIRA+ Afrique de l'Ouest

Agence :	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO
Projet :	Initiative Development Smart Innovation through Research in Agriculture (DeSIRA+)
Source de financement :	Union européenne (UE) & Agence Française de Développement (AFD)
Méthode de sélection :	Sélection de Consultants individuels (SCI)
Référence de la sélection :	ARAA/DESIRA/2026/SCI/020
Objet :	Recrutement d'un(e) Responsable Administratif et Financier pour le projet DésIRA+ Afrique de l'Ouest
Date de publication	29 juin 2026
Date de limite :	21 juillet 2026 à 23 H 59 GMT

1. Contexte et justification

Face à la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à la dégradation accélérée des ressources naturelles, aux faibles performances des systèmes de production agricole et aux effets croissants des changements climatiques, la CEDEAO a adopté en 2015 un cadre régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat, en cohérence avec les orientations de l'ECOWAP. Dans ce contexte, le Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE), mis en œuvre depuis 2018, a constitué un levier stratégique de transition vers des systèmes agroalimentaires plus résilients, productifs et durables. Fondé sur les principes agroécologiques et l'optimisation des processus écologiques, le programme a favorisé l'émergence et la diffusion de pratiques innovantes d'intensification agroécologique, le renforcement des capacités des acteurs, ainsi que le développement de partenariats entre recherche, formation, vulgarisation et organisations professionnelles agricoles.

Les acquis du PAE ont mis en évidence le potentiel transformateur de l'agroécologie, tout en soulignant la nécessité de renforcer leur capitalisation et leur mise à l'échelle afin d'accélérer la transition des systèmes alimentaires ouest-africains. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'initiative DeSIRA+AO, portée par la Commission de la CEDEAO à travers l'ARAA avec l'appui financier de l'Union européenne et de l'AFD. Basée sur une approche intégrée recherche-innovation, cette nouvelle phase vise à promouvoir des innovations agroécologiques à grande échelle à travers des partenariats multi-acteurs associant recherche, organisations professionnelles et secteur privé. L'initiative ambitionne de soutenir le développement et l'adoption de technologies adaptées, de renforcer les mécanismes d'accompagnement et d'accès aux marchés, d'améliorer l'environnement réglementaire et de consolider les liens avec les politiques publiques afin de contribuer de manière significative aux objectifs de transformation durable portés par l'ECOWAP.

C'est dans ce cadre qu'est prévu le recrutement d'un(e) Responsable Administratif et Financier pour le projet DésIRA+ Afrique de l'Ouest basé(e) à Lomé. Les termes de référence détaillée sont disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <https://bit.ly/4w2Ptqc>

2. Description du poste

2.1. Rôles/Responsabilités

Il(elle) aura la charge de :

A. Gestion financière

- Élaborer les budgets annuels du Projet et assurer leur intégration dans SAP ;

- Assurer le suivi budgétaire et financier global du Projet ;
- Assurer la tenue de la comptabilité du Projet conformément aux normes et procédures applicables ;
- Veiller à la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution des activités ;
- Préparer les demandes de décaissement et de versement de tranches auprès de l'AFD ;
- Produire les états financiers et rapports financiers périodiques du Projet ;
- Réaliser les rapprochements bancaires mensuels ;
- Assurer le suivi de la trésorerie du Projet ;
- Superviser l'archivage physique et numérique des pièces administratives, comptables et financières ;
- Participer à l'élaboration des PTBA et des plans de passation de marchés.

A. Suivi fiduciaire des bénéficiaires et gestion des subventions

- Assurer le suivi administratif, financier et comptable des bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre ;
- Vérifier la conformité des dépenses soumises par les bénéficiaires ;
- Analyser les rapports financiers des bénéficiaires et produire des consolidations ;
- Organiser les contrôles et missions de suivi fiduciaire auprès des bénéficiaires ;
- Développer des outils et procédures de suivi financier des subventions ;
- Identifier les risques fiduciaires et proposer des mesures correctives ;
- Assurer le renforcement des capacités des bénéficiaires sur les procédures administratives, financières et comptables ;
- Appuyer les bénéficiaires dans la préparation et la justification de leurs dépenses.

B. Passation de marchés

- Assurer la préparation et le suivi des plans de passation de marchés du Projet ;
- Préparer les dossiers de consultation et de contractualisation en lien avec le service compétent de l'ARAA ;
- Veiller au respect des procédures de passation de marchés applicables ;
- Appuyer les bénéficiaires dans leurs procédures de passation de marchés ;
- Assurer le suivi administratif et financier des contrats ;
- Participer aux travaux des commissions d'évaluation lorsque requis.

C. Audits et contrôle interne

- Organiser et coordonner les audits annuels du Projet ;
- Assurer la mise à disposition des pièces et informations nécessaires aux audits ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit ;
- Contribuer au renforcement du dispositif de contrôle interne du Projet ;
- Préparer toute mission de contrôle, vérification ou supervision des partenaires techniques et financiers.

D. Coordination et reporting

- Produire les rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels ;
- Participer aux réunions de coordination du Projet ;
- Contribuer aux rapports techniques et narratifs sur les aspects financiers et fiduciaires ;
- Assurer l'interface avec les partenaires techniques et financiers sur les questions administratives et financières ;
- Réaliser toute autre tâche relevant de ses compétences confiées par la hiérarchie.

2.2. Qualifications, expériences, compétences

A. Qualifications académiques

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master (BAC+5 minimum) en finance, comptabilité, gestion, audit, contrôle de gestion, ou domaine équivalent ;
- Une certification professionnelle en comptabilité, audit, contrôle interne ou passation de marchés serait un atout ;
- Excellente maîtrise d'une des 3 langues de travail de la CEDEAO (Français, Anglais, Portugais). La connaissance d'une seconde langue constitue un atout ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques et des logiciels de gestion financière, notamment Excel et SAP.

B. Compétences

a) Gestion administrative et financière :

- Solide maîtrise de la gestion financière et budgétaire de projets financés par des bailleurs internationaux, notamment l'AFD et l'UE ;
- Capacité à produire et analyser des rapports financiers consolidés ;
- Bonne maîtrise des mécanismes de gestion des subventions et du suivi fiduciaire de partenaires ;
- Maîtrise des procédures de contrôle interne et de gestion des risques fiduciaires ;
- Capacité à gérer simultanément plusieurs partenaires et conventions de financement.

b) Passation de marchés :

- Bonne maîtrise des procédures de passation de marchés des organisations internationales et bailleurs de fonds, notamment l'AFD et l'UE ;
- Expérience dans la préparation, le suivi et l'exécution de contrats ;
- Capacité à accompagner et former des partenaires sur les procédures de passation de marchés.

c) Audit et conformité :

- Bonne connaissance des procédures d'audit et de contrôle des projets ;
- Capacité à assurer la conformité des dépenses et des procédures ;
- Bonne connaissance des exigences fiduciaires de l'AFD et/ou de l'UE.

d) Coordination et communication

- Excellentes capacités rédactionnelles et analytiques ;
- Aptitude au travail dans un environnement multiculturel et régional ;
- Capacité à coordonner plusieurs parties prenantes dans différents pays ;
- Excellentes capacités de formation et d'accompagnement des partenaires

C. Expériences professionnelles requises et critères d'évaluation des CV

a) Expériences professionnelles

Le candidat devra justifier d'expériences avérées, présentées dans son CV détaillé et appuyées par des attestations :

- Au moins huit (8) années d'expérience professionnelle pertinente en gestion administrative et financière de projets de développement ;
- Expérience confirmée dans la gestion de projets multi-acteurs et multi-pays ;
- Expérience avérée dans le suivi fiduciaire de subventions ou de bénéficiaires ;
- Expérience significative en passation de marchés financés par des bailleurs internationaux ;
- Expérience dans l'organisation et le suivi d'audits de projets ;
- Expérience pratique de SAP ;
- Expérience dans des projets financés par l'AFD et/ou l'Union européenne ;
- Une expérience au sein de projets régionaux CEDEAO constituerait un atout majeur.

b) Compétences linguistiques

- Capacité à s'exprimer parfaitement dans au moins une des trois langues officielles de la CEDEAO et la connaissance d'une deuxième langue serait un atout.

3. Conditions générales pour le poste

3.1. Lieu, durée de la mission

- Le ou la Responsable Administratif et Financier sera basé(e) à Lomé, au Togo, auprès de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO ;
- La durée de la mission est pour toute la durée de vie du Projet après une période probatoire de six mois. Cependant, le contrat du consultant sera signé pour des périodes de 12 mois renouvelables sous réserve de la disponibilité des fonds, de performance satisfaisante et des besoins du Projet
- Le poste est à temps plein.

3.2. Autres conditions

- Le(la) Consultant(e) devra adhérer aux objectifs et valeurs véhiculés par la CEDEAO ;
- Le(la) Consultant(e) devra travailler dans le respect des principes et lignes de conduites établies au sein de l'ARAA ;
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui serait assignée.

3.3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidatures sont constitués de :

- Une lettre de motivation incluant l'adresse email du candidat et contact téléphonique et précisant la date de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (nom et prénom, fonctions actuelles et passées, email et contacts téléphoniques) ;
- Copie certifiée du diplôme le plus élevé ;
- Copies des attestations de travail ou de services rendus, énumérés dans le curriculum vitae et attestant de l'expérience acquise.
- La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale signée (selon le modèle fourni en Annexe 1) ;
- La lettre d'engagement – Sûreté du Consultant signée (selon le modèle fourni en Annexe 2).

L'ensemble des documents doit être regroupé dans un fichier unique au format PDF avec la mention suivante : « **NOM CANDIDAT-RAF-DESIRA-SCI020-2026** ».

4. Les critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers" Février 2024, disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

5. Dépôt des candidatures – méthode de sélection- demande d'information complémentaires

5.1. Dépôts des candidatures

Les candidatures sont reçues au plus tard le 21 juillet 2026 à 23 H 59 GMT, par téléchargement à travers le lien suivant : <https://bit.ly/4ejOITN>

5.2. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultants individuels en application des Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers" Février 2024. Une liste restreinte d'au plus six (6) candidat(e)s sera établie pour poursuivre le processus de sélection. En cas d'ex aequo, le candidat ayant obtenu la meilleure note en termes de critères d'expériences sera retenu. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus.

5.3. Demande d'informations complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org; azonou@araa.org avec l'objet « **RAF-DESIRA-SCI020-2026** ».

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet appel à candidatures.

Le Directeur Exécutif

Kanfitin KONLANI

Annexe :

Annexe 1 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale ;

Annexe 2 : Lettre d'engagement – Sûreté du Consultant.

Annexe 1 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre : Recrutement d'un(e) Responsable Administratif et Financier pour le projet DésIRA+ Afrique de l'Ouest (le "**Marché**")

A : Commission de la CEDEAO ARAA (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom¹, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès² ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
 - 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
 - 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010³ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
 1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.

¹ Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

² Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

³ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 4.1 Être un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
 - 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indu ;
 - 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁴.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
 - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des

⁴ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

enfants et du travail forcé.

- 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁵ : _____

Signature : _____

En date du : _____

⁵ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.

Annexe 2 : Lettre d'engagement – Sûreté du Consultant

Intitulé de l'offre : Recrutement d'un(e) Responsable Administratif et Financier pour le projet DéSIRA+ Afrique de l'Ouest, le "**Marché**"

A : Commission de la CEDEAO ARAA (le "**Maître d'Ouvrage**")

J'ai pris connaissance du contexte sécuritaire et ai évalué les risques associés dans le cadre de l'exécution du Marché de Services de d'un(e) Responsable Administratif et Financier pour le projet DéSIRA+ Afrique de l'Ouest

Je reconnais que ma sûreté personnelle et celle des biens qui me sont confiés pour l'exécution du Marché reste de ma responsabilité exclusive.

Je m'engage à prendre les mesures que j'estime nécessaires et suffisantes pour assurer ma propre sécurité et celle des biens dont la responsabilité m'a été confiée.

Je m'engage à respecter les directives de la CEDEAO et de l'ARAA en matière de sécurité.

Nom : _____

Signature : _____

En date du : _____